

COMMUNE DE PETERSBACH

Séance du 25 septembre 2023

à 20 heures 00

Sous la présidence de Monsieur Christian FAUTH (Maire)

Secrétaire de séance Rudi HELMSTETTER

Etaient présents: Pascal ANSTETT, Didier BECK, Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Valérie DORMEYER, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Mario QUINTO, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

Excusé(es) et représenté(es) par :

Excusé(es):

Absent(es):

Quorum : 8

Ordre du Jour

Approbation du PV du 28 août 2023

- 1) Marché global de performance énergétique pour une chaufferie bois et son réseau de chaleur - APPROBATION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
- 2) Logement 7 rue Principale – Cessation de bail
- 3) Décompte des charges du logement 7 rue Principale – fin de bail
- 4) Location du logement 2, rue Principale - rez-de-chaussée
- 5) Cessation de bail du logement 1, rue de Struth - GRAND LOGEMENT
- 6) Location du logement 1, rue de Struth - LOGEMENT AU-DESSUS CABINET KINE
- 7) Fixation prix du litre du fuel suite vidange des cuves de bâtiments communaux
- 8) Motion de soutien à la commission transports de l'association du massif vosgien réunie à la mairie du Bonhomme (68) le 02 juin 2023
- 9) Divers

DE_2023_044 Marché global de performance énergétique pour une chaufferie bois et son réseau de chaleur - APPROBATION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire présente le projet de chaufferie collective bois et le coût prévisionnel des travaux.

coût prévisionnel des travaux de réaménagement hors taxes - Avant Avenant : **788 181,34 € HT**

coût des travaux suite à l'avenant : **824 981,64 € HT**

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le nouveau plan de financement comme suit :	
subvention de l'Etat (DETR) :	0 €
subvention de l'Etat (FONDS VERT) :	235 000,00 €
subvention CLIMAXION (Région GRAND EST) :	280 351,84 €
subvention CEA	en attente
part communale :	309 629,80 €
Total :	824 981,64 € HT

Votes exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

DE_2023_045 Logement 7 rue Principale – Cessation de bail

VU la demande de résiliation du bail de Mme BRASSLER Nathalie en date du 11 septembre 2023,
Le conseil municipal,

- accepte la fin de bail avec effet au 30 octobre 2023, pour déménager dans le logement situé au rez-de-chaussée, 2 rue Principale 67290 PETERSBACH, sa caution sera conservé pour son nouveau bail à l'autre adresse.

Votes exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

DE_2023_046 Décompte des charges du logement 7 rue Principale – fin de bail

VU le relevé des compteurs effectué en date du 14 septembre 2023
VU les factures d'EAU, d'ASSAINISSEMENT, de FUEL de l'année 2023
VU l'exposé du Maire relatif au calcul des charges de CHAUFFAGE,

Le conseil municipal,
- approuve le montant des charges comme suit :

pour le logement du 1^{er} étage 7, rue Principale :

- EAU	45,00 m ³ x 2,372 =	106,83 €
- ASSAINISSEMENT	45,00 m ³ x 0,341 =	15,35 €
	Total	122,18 €
- FRAIS de CHAUFFAGE :	600 L	820,80 €
+ Eau chaude sanitaire		
	Total général :	942,98 €

Avance sur charges versées : 900,00 €

Reste à payer : 42,98 €

- charge le Maire d'établir le titre de recette correspondant pour Mme BRASSLER Nathalie, locataire de ce logement jusqu'au 30 septembre 2023.

Votes exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

DE_2023_047 Location du logement 2, rue Principale - rez-de-chaussée

Le conseil municipal décide de louer le logement situé au rez-de-chaussée du 2, rue Principale, à Mme BRASSLER Nathalie

Il fixe le montant mensuel du loyer à : **370 €**, révisable en fonction de l'indice INSEE de Référence des Loyers.

La révision interviendra chaque année au 1er janvier sur la base de l'indice (IRL) du 3ème trimestre (IRL du 3ème trimestre 2023 – indice **136,27**).

Il fixe le montant mensuel des charges à : **100 €** pour les frais de chauffage, eau, eau chaude sanitaire, taxe d'assainissement, régularisés une fois par an suivant la consommation réelle.

La caution de son ancien logement 7 rue Principale est conservée pour ce nouveau logement.

Le Maire est autorisé à signer le bail de location avec effet au **1^{er} octobre 2023**.

Votes exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

DE_2023_048 Cessation de bail du logement 1, rue de Struth - GRAND LOGEMENT

VU la demande de résiliation du bail de Mme GERBER Elisa et M. LOPES REIS Dylan en date du 18 septembre 2023,

Le conseil municipal,

- accepte la fin de bail avec effet au 30 septembre 2023.
- comme convenu avec eux la caution sera conservée par la commune et ne leur sera pas restituée.

Votes exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

DE_2023_049 Location du logement 1, rue de Struth - LOGEMENT AU-DESSUS CABINET KINE

Le conseil municipal décide de louer le logement situé 1, rue de Struth au 1^{er} étage, à M. HOLDER Franck,

Il fixe le montant mensuel du loyer à : **495 €**, révisable en fonction de l'indice INSEE de Référence des Loyers.

La révision interviendra chaque année au 1^{er} janvier sur la base de l'indice (IRL) du 3^{ème} trimestre (IRL du 3^{ème} trimestre 2023 – indice **136,27**).

Il fixe le montant du dépôt de garantie (caution) à 1 mois de loyer net de charges, soit 495 €.

Le Maire est autorisé à signer le bail de location avec effet au **1^{er} novembre 2023**.

Votes exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

DE_2023_050 Fixation prix du litre du fuel suite vidange des cuves de bâtiments communaux

VU les travaux de modification du système de chauffage et l'arrêt des chauffages au fuel,

VU le rachat du fuel restants par différents tiers,

après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le prix du fuel à **0,50 € le litre**

- autorise la vente des litrages restants aux tiers suivants :

- ZIMMERMANN Berni
- LETSCHER Yves
- FAUTH Christian

- charge le Maire d'établir les titre de recettes correspondants.

Votes exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

DE_2023_051 Motion de soutien à la commission transports de l'association du massif vosgien

Après avoir pris connaissance de l'actualité récente concernant l'annulation par le tribunal administratif de Strasbourg de l'autorisation environnementale permettant de réaliser les travaux de la déviation de Châtenois, les élus de l'Association du Massif Vosgien réunis le 02 juin au Bonhomme rappellent et réaffirment :

1/ Que la problématique des transports et de la circulation des poids lourds dans le massif des Vosges, prenant en considération les besoins de l'économie locale, fait l'objet de réflexions et de travaux au sein de la commission transports de l'association depuis la fermeture en 2000 du tunnel Maurice Lemaire (suite à l'accident du tunnel du Mont-Blanc) puis sa réouverture en 2008 après plusieurs années de gros travaux de modernisation et de sécurisation,

2/ Qu'au-delà des vallées de Villé et du Val d'Argent, des milliers d'habitants subissent chaque jour dans les cols et les vallées du massif, les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et sont confrontés aux problèmes de sécurité, sans compter pour les communes le coût des dégâts engendrés aux réseaux et aménagements routiers. La RD1059 avec son profil à faible dénivelé répond à ces préoccupations,

3/ Que l'action conjointe des élus locaux et des parlementaires a permis d'obtenir en 2016 une baisse des tarifs du tunnel pour les poids lourds et pour les véhicules légers,

4/ Que le contournement de Châtenois est un maillon indispensable pour réussir à mettre en place un schéma de circulation des poids lourds à l'échelle du massif des Vosges (voir encadré ci-dessous, rappel de la position des élus du massif),

5/ Que les enjeux climatiques et de biodiversité sont au cœur des préoccupations des élus. Néanmoins à quelques mois de la fin des travaux, la prise en compte des besoins de transports et de déplacements Est-Ouest au niveau du massif est une raison impérative majeure qui doit être prise en considération dans la délivrance de l'autorisation environnementale permettant de terminer rapidement les travaux du contournement de Châtenois.

Votes exprimés : 15

Votes POUR : 15

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Divers

a) Chasse communale

Le maire informe que l'Association de Chasse de Petersbach a déposé une demande pour renouveler son bail en gré à gré et de réviser le loyer qui était de 3 400 € à 3 000 €. La 4C se réunira vendredi 29 septembre 2023 en mairie avant de signer la convention.

b) Travaux

- Le maire fait un rapport des problèmes rencontrés avec les parents d'élèves lors des travaux de chaufferie collective avec les intervenants du chantier. Il propose que lors du commencement des travaux de l'école et du périscolaire par la CCHLPP le parking entre l'église et la bibliothèque sera condamné.

- Les travaux de la rue du Cimetière débuteront le 28 septembre 2023 et s'élèvent à 50 800 €.

- L'entreprise Tschanz a transmis un devis pour la démolition de la maison Ensminger, le montant s'élève à 12 900 €, les conseillers municipaux le valident.

c) Divers

- La commission fleurissement se réunira jeudi 28 septembre 2023 en mairie.
- Des permanences de l'Espace France Services démarreront le mardi 3 octobre 2023 de 9h à 12h en mairie.
- Le maire a reçu une demande d'implantation de distributeur à pizzas de la marque "Just Queen" il procède au vote contre : 11 ; pour :2 et abstention : 2. La demande est donc refusée.
- Le maire a rendez-vous avec Mme SCHIESTEL Karine, nouvelle inspectrice académique, le jeudi 28 septembre 2023 en mairie pour lui présenter le nouveau projet de l'école intercommunale et du périscolaire.

Le secrétaire de séance
Rudi HELMSTETTER



Le Maire
Christian FAUTH

